

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexes au rapport du commissaire enquêteur

- **Annexe 1** - Décision n° E25000041/45 du 26 mars 2025 du président du Tribunal Administratif
- **Annexe 2** - Arrêté n° 25-79 du 23 avril 2025 du président de la Communauté d'AME
- **Annexe 3** - Avis d'enquête publique unique
- **Annexe 4** - Publication de l'avis d'enquête publique dans deux journaux
- **Annexe 5** - Certificats d'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête et de l'avis d'enquête
- **Annexe 6** - Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur
- **Annexe 7** - Mémoire en réponse du président de la Communauté d'AME

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

**Projets de révision allégée n°1 et 2
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement
(PLUiHD)**

Annexe 1 au rapport du commissaire enquêteur

Décision n° E25000041/45 du 26 mars 2025

du président du Tribunal Administratif

désignant le commissaire enquêteur

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

26/03/2025

N° E25000041 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

Vu, enregistrée le 24/03/2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté Agglomération Montargoise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (Loiret) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

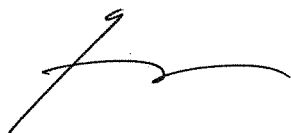
Article 1^{er} : Monsieur Pascal GALLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Michel VERNAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au président de la Communauté Agglomération Montargoise, à Monsieur Pascal GALLON et à Monsieur Michel VERNAY.

le président,



Benoist GUEVEL

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

**Projets de révision allégée n°1 et 2
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement
(PLUiHD)**

Annexe 2 au rapport du commissaire enquêteur

Arrêté n° 25-79 du 23 avril 2025

du président de la Communauté d'AME

engageant la mise à l'enquête publique unique

DEPARTEMENT
Loiret
CANTON
Montargis
Communauté d'Agglomération

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU PRESIDENT



Objet : Révision Allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) sur les communes d'Amilly et de Vimory – Organisation de l'enquête publique.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 045-244500203-20250423-A25_79-AR



Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-3 à L 123-15, R 123-2 à R 123- 24,

Vu la délibération n°20-56 du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le PLUiHD de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing,

Vu la délibération n°23-150 du Conseil communautaire du 16 mai 2023 prescrivant la procédure de révision allégée n°1 du PLUiHD (commune d'Amilly, rue des Pointards),

Vu la délibération n°24-53 du Conseil communautaire du 6 février 2024 prescrivant la procédure de révision allégée n°2 du PLUiHD (commune de Vimory, secteur de l'aérodrome),

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la délibération n°24-298 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024 arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLUiHD,

Vu la délibération n°24-299 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2024 arrêtant le projet de révision allégée n°2 du PLUiHD,

Vu la décision n° E25000041 /45 en date du 26 mars 2025 du Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant Monsieur Pascal GALLON, commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique relative aux procédures de révisions allégées susvisées.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - Il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) pour une durée de 31 jours consécutifs à compter **du vendredi 16 mai 2025 (9 heures) jusqu'au lundi 16 juin 2025 (11 heures)**.

Les projets portent sur le reclassement d'une parcelle privée située rue des Pointards à Amilly et au reclassement d'une partie de l'aérodrome à Vimory.

ARTICLE 2 – Conformément à l'ordonnance n° E25000041 /45 en date du 26 mars 2025 du Président du Tribunal Administratif d'Orléans, Monsieur Pascal GALLON est nommé commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

Monsieur Michel VERNAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour cette enquête.

ARTICLE 3 – L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME (Hôtel Communautaire - 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), ainsi qu'en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly) et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consulter les dossiers de révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD :
 - ❖ En version « papier » à l'AME, à « l'Hôtel Communautaire », ainsi qu'en Mairie d'Amilly (commune du lieu du projet de révision allégée n°1) et de Vimory (commune du lieu du projet de révision allégée n°2), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - ❖ En version numérique sur le site internet www.agglo-montargoise.fr ;
- Consigner ses observations et propositions :
 - ❖ Sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (à « l'Hôtel Communautaire ») – il s'agit du registre principal, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture – il s'agit des registres subsidiaires ;
 - ❖ En version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr ;
 - ❖ Par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : Révision Allégée n°1 et n°2 du PLUiHD – Rue des Pointards (AMILLY) et secteur de l'aérodrome (VIMORY) » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier principal de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Les délibérations de prescription des procédures,
- Les projets de dossier (notices explicatives, zonages et les incidences éventuelles sur l'environnement),
- Les délibérations d'arrêt des procédures,
- Le compte-rendu de la réunion de présentation du projet aux Personnes publiques associées du 12 décembre 2024,
- Les avis écrits de la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

Lieux, jours et heures d'ouverture :

LIEU	ADRESSE	JOURS	HEURES
Siège de l'AME	Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS	du lundi au vendredi	9h - 12h 14h - 17h
Mairie d'Amilly	3 rue de la Mairie 45200 AMILLY	du lundi au jeudi	8h30 - 12h 14h - 17h30
		vendredi	8h30 - 12h 14h - 17h
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi	9h - 12h
		Vendredi	9h - 12h 13h30 - 16h30

ARTICLE 4 – Le Commissaire enquêteur recevra le public aux permanences suivantes :

LIEU	ADRESSE	JOURS	HEURES
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY	Mercredi 28 mai 2025	de 9h à 12h
Mairie d'Amilly	3 rue de la Mairie 45200 AMILLY	Mercredi 28 mai 2025	de 14h30 à 16h30
Hôtel Communautaire de l'AME	1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS	Lundi 16 juin 2025	de 9h à 11h

ARTICLE 5 – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans la rubrique « annonce légale » des journaux suivants : L'éclairer du Gâtinais et la République du Centre.

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage ou tout autre procédé en usage :

- Au siège de l'AME ;
- Dans les locaux de l'AME (au « Pôle Urbanisme Habitat Mobilités ») ;
- En Mairies d'Amilly et de Vimory.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :

- Avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- Au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Un avis d'enquête sera affiché à proximité des lieux concernés par le projet (rue des Pointards – Amilly et secteur de l'aérodrome - Vimory), 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il respectera l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis de l'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 6 – A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Commissaire enquêteur qui les transmettra au Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing dans un délai de trente jours maximum, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Copies du rapport et des conclusions seront communiquées aux Maires d'Amilly, de Vimory, et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant.

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une année :

- Au Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME ;
- sur le site internet de l'AME à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

ARTICLE 7 – Copie du présent arrêté sera adressé à :

Madame la Préfète du Loiret, Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MONTARGIS, le 23 avril 2025.

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du **24 AVR. 2025**

* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



Le Président,
Jean-Paul BILLAULT

NOTIFIE le

Signature de,

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

**Projets de révision allégée n°1 et 2
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement
(PLUiHD)**

Annexe 3 au rapport du commissaire enquêteur
--

Avis d'enquête publique unique



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1 et N°2 DU PLUiHD
Rue des Pointards (AMILLY) – Aéroport (Vimory)

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée n°1 et n°2 **du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD)** sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur la commune de Vimory (secteur de l'aéroport pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1^{er} étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée n°1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory – commune du lieu du projet de révision allégée n°2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

VENDREDI 16 MAI 2025 (9H) AU LUNDI 16 JUIN 2025 (11H).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consulter le dossier de PLUiHD :
 - ❖ en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - ❖ en version numérique sur le site internet www.agglo-montargoise.fr,
- Consigner ses observations et propositions :
 - ❖ sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - ❖ en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr,
 - ❖ par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée – CS10317 – 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

LIEU	ADRESSE	JOURS	HEURES
Mairie d'Amilly	3 rue de la Mairie 45200 AMILLY	Mercredi 28 mai 2025	de 14h30 à 16h30
Mairie de Vimory	Place du Cas Rouge 45700 VIMORY	Mercredi 28 mai 2025	de 9h à 12h
Hôtel Communautaire de l'AME	1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS	Lundi 16 juin 2025	de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. le conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Annexe 4 au rapport du commissaire enquêteur

Publication de l'avis d'enquête publique unique dans deux journaux

- La République du Centre les 26 avril et 21 mai 2025
- L'Éclaireur du Gâtinais les 30 avril et 21 mai 2025

Annonces classées

45

Etude de Maîtres Antoine BOITELLE
et Stéphanie BRILL
Notaires associés, 54 rue Alsace Lorraine, 45000 Orléans

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
(ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE et 1007 du CODE CIVIL)
Par testament olographe du 14 mars 2013 Monsieur Daniel Gaston Olivier Paul MEUNIER, célibataire demeurant à ORLEANS (45100) 26 avenue de la Mouillère né à ORLEANS (45000), le 6 mai 1953, décédé à ORLEANS (45000) (FRANCE), le 4 décembre 2024 a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphanie BRILL notaire à ORLEANS (45000), suivant procès-verbal en date du 15 avril 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal Judiciaire d'ORLEANS, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de la saisine.
Les oppositions à l'exercice de ses droits sont à former, en l'étude de Me Stéphanie BRILL, notaire à ORLEANS, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception susvisée par le Greffe du tribunal Judiciaire d'ORLEANS. En cas d'opposition le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

269337



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEE N°1 - RUE DES POINTARDS (AMILLY) ET N°2 - AÉRODROME (VIMORY) DU PLUIHD

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUIHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée n°1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée n°2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

Vendredi 16 MAI 2025 (9h) au Lundi 16 JUIN 2025 (11h).
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consulter le dossier de PLUIHD ;
- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr, Consigner ses observations et propositions :
 - sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ;
 - en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluimd@agglo-montargoise.fr.
- par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée n°1 et n°2 du PLUIHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.
Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :
Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie, 45200 AMILLY
- Le mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30
Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY
- Le mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS
- Le lundi 16 juin 2025 de 9h à 11h
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

269363

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

SELARL MATTHIEU SEMONT

COMMISSAIRE DE JUSTICE 12 RUE JEAN NICOT
r. +33(0)2 38 53 71 66 45140
judiciaire@philocale.fr SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

MARDI 29 AVRIL 2025 VÉHICULES | STOCK DE CHAUSSURES | TABLEAUX ET VIN | MATÉRIEL DE NETTOYAGE

14H | SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45140)
12, RUE JEAN-NICOT.

Exposition chaussures 10h à 11h, 2 D rte de Chaingy, 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin

Photographies sur www.interencheres.com/45007
Frais : 14,28 % - Paiement au comptant (espèces ou carte bleue + 2 pièces d'identité)
Enlèvement immédiat.

VENTES JUDICIAIRES DES AVOCATS

SCP STOVEN PINCZON du SEL
Avocats au barreau d'ORLÉANS
3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS
Tél. 02.38.53.24.68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune d'Orléans (45000)

Il sera procédé à la vente aux enchères d'un immeuble situé 1, rue du Petit Chasseur, cadastré section AI n° 184, pour une contenance de 3 a 54 ca, comprenant :

- 1) Logement d'une superficie de 87,41 m², composé de :
 - au rez-de-chaussée : entrée (4,59 m²), pièce (16,39 m²),
 - à l'étage : dégagement (10,16 m²), WC (1,44 m²), salle d'eau (2,73 m²), 2 chambres (11,28 m² et 13,41 m²), cuisine (8,26 m²), salon (19,15 m²),
 - à l'extérieur : abri (surface au sol de 9 m²), garage (surface au sol de 47 m²), cave en sous-sol,
- jardin clos ;

- 2) Local commercial d'une superficie de 59,68 m², composé de 4 pièces (14,08 m² ; 0,98 m² ; 42,73 m² et 1,89 m²) ;
- 3) Studio d'une superficie de 59,49 m², composé de : séjour / cuisine (30,51 m²), 2 chambres (8,33 m² et 13,76 m²), salle d'eau (3,89 m²).

Le bien est occupé.

Visite : lundi 26 mai 2025 à 09h00

La vente aux enchères publiques aura lieu à l'audience du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ORLÉANS
LE VENDREDI 6 JUIN 2025 À 14H
au palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie
45000 Orléans

MISE À PRIX initiale : cent cinquante mille euros (150.000€)

A défaut d'enchères sur la mise à prix initiale, elle sera être réduite au montant de 135.000 €.

A défaut d'enchérisseur sur cette mise à prix réduite, elle sera réduite à la somme de 120.000 €, qui constituera le prix de réserve.

Consignation pour enchérir : 15.000 € en un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, avec attestation d'origine des fonds.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente dressé par M^e Clémence STOVEN BLANCHE, et déposé au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans.

L'avocat doit en outre se faire remettre par son mandant l'attestation visée à l'article R 322-41-1 du CPCE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire du lieu de la vente (Orléans).

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la SCP STOVEN PINCZON DU SEL, 3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS - Tél : 02.38.53.24.68 ;

- au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans, 44, rue de la Bretonnerie, où le cahier des conditions de la vente est déposé.

SCP STOVEN PINCZON du SEL
Avocats au barreau d'ORLÉANS
3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS
Tél. 02.38.53.24.68

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de MALESHERBES
LE MALESHERBOIS (45330)

Il sera procédé à la vente aux enchères, en un lot, des biens immobiliers suivants :

- Les lots de copropriété n° 1 (cave et les 19/1000^e des parties communes générales), 2 (cave et les 6/1000^e des parties communes générales) et 4 (appartement et les 125/1000^e des parties communes générales) dans un immeuble situé 32 rue Saint Eloi, cadastré section AE n°557 pour une contenance de 99 ca, et les droits indivis de propriété à la cour commune cadastrée section AE n°560, pour une contenance de 98 ca.
- Les parcelles cadastrées section AE n°791 (contenance 1 ca), 792 (1 ca), 793 (4 a 36 ca), 794 (11 ca), 795 (3 ca), 796 (35 ca) et 797 (43 ca), situées 32 rue Saint Eloi, comprenant un bâtiment, une portion de cour privative et un jardin.

Ces biens se composent de :

1. Appartement en rez-de-chaussée, d'une superficie habitable totale de 40,07 m², composé de : entrée/séjour (14 m²), cuisine (9,73 m²), dégagement (2,02 m²), salle d'eau (4,05 m²), chambre (10,27 m²).
2. Deux caves.
3. Appartement en rez-de-chaussée, composé de : pièce principale, chambre, salle d'eau.
4. Appartement en rez-de-chaussée, d'une superficie habitable totale de 28,23 m², composé de : cuisine-séjour (12,78 m²), dégagement (1,68 m²), salle d'eau (3,53 m²), chambre (10,24 m²).
5. Appartement à l'étage, d'une superficie habitable totale de 33,86 m² pour une surface au sol de 45,32 m², composé de : cuisine (11,37 m²), séjour (12,22 m² pour une surface au sol de 15,05 m²), dégagement (1,86 m²), salle d'eau (1,84 m² pour une surface au sol de 4,71 m²), chambre (6,57 m² pour une surface au sol de 12,33 m²).
6. Appartement sur cour, composé de : séjour-cuisine, salon, 2 chambres, salle d'eau.

Les deux premiers appartements sont inoccupés. Les autres sont occupés par des locataires.

Visite : lundi 26 mai 2025 à 14h00

La vente aux enchères publiques aura lieu à l'audience du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ORLÉANS
LE VENDREDI 6 JUIN 2025 À 14H
au palais de justice, 44, rue de la Bretonnerie
45000 Orléans

MISE À PRIX : cinquante mille euros (50.000€)

Consignation pour enchérir : 5000 € en un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, avec attestation d'origine des fonds.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de la vente dressé par M^e Clémence STOVEN BLANCHE, et déposé au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans. L'avocat doit en outre se faire remettre par son mandant l'attestation visée à l'article R 322-41-1 du CPCE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire du lieu de la vente (Orléans).

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la SCP STOVEN PINCZON DU SEL, 3/5, boulevard de Verdun 45000 ORLÉANS - Tél : 02.38.53.24.68 ;
- au greffe du tribunal judiciaire d'Orléans, 44, rue de la Bretonnerie, où le cahier des conditions de la vente est déposé.



LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Société à participation ouvrière au capital de 1.134.370 €

Présidente-Directrice générale,
directrice de la publication : Mme Véronique ROCHETTE-GAGNEPAIN
Rédacteur en chef : M. Johnny ROUSSEL

Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente :
14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.78.79.80 Télécopie 02.38.78.79.79
• Imprimerie : GCF Les Bourdillats - 89000 Auxerre
Commission paritaire : n° 0130 C 85931
ISSN : n° 0221-1750

I. — PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans :

- 1) Publicité commerciale. — Tél. 02.38.79.44.83.
- 2) Petites annonces. — Tél. 04.73.17.30.30.
- 3) Annonces officielles. — Tél. 04.73.17.31.27.
- 4) Emploi : carrières et professions. — Tél. 04.73.17.31.26.
- 5) Avis d'obsèques. — Tél. 04.73.17.31.41.

II. — PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. — Tél. 01.80.48.93.66.



Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en Europe à partir de fibres recyclées. L'eutrophisation des eaux est de 0,015 kg/t de papier.

OFFRES D'EMPLOI

Retrouvez toutes les annonces sur
www.centrememploi.com

04.73.17.31.26

emploi@centrefrance.com

FONTAINE SA
entreprise de bâtiment à Sens
recrute (H/F)

chef d'équipe, chef de chantier et maçon coffreur

Adressez votre candidature par e-mail :
contact@fontainesa.com

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE SUV CROSSOVER

BMW

BMW X3, diesel, 2005, boîte automatique, pneus neufs, entretien régulier, factures, CT ok, à vendre 6.500 €. _ Tél. 06.74.14.33.84. 440700

VENTE VÉHICULES LOISIRS

MOBILHOMES



MOBILHOME, 8.6x3 m, super isolé, 10.750 € HT, livraison gratuite en France. _ WWW.HALLES-FOREZIENNES.COM, tél. 06.80.59.35.59. 432846

ACHATS VÉHICULES LOISIRS

X RECHERCHE CAMPING-CAR, à partir de 2003 à 2012, bon ou mauvais état.
_ Tél. 06.43.23.43.51. 443008



ACHÈTE CASH, au meilleur prix, camping-car ou fourgon aménagé, même avec infiltration, avec ou sans CT, paient sécurisé par virmt ou chq banque, me déplace 7j/7, RC 891366643. _ LA BONNE OCCAZ 27, tél. 06.59.50.45.26. 433846



IMMOBILIER

IMMOBILIER VENTES

AUTRE IMMOBILIER

■ TERRAINS

SAINT-DENIS-EN-VAL, vend 2 terrains agricoles, un de 3.630 m, et deuxième 6.600 m. _ Tél. 06.87.55.37.07. 443814

OFFRES LOCATIONS VACANCES

MER

■ APPARTEMENTS

SALOU-ESPAGNE, studio clim., rés., balcon, 150 m mer, 250 € à 450 €/sem. _ Tél. 04.70.45.48.36. 442917

EMPLOIS

SERVICE À LA PERSONNE

COUPLE RETRAITE cherche aide à la personne (h/f), Permis de conduire, logement assuré. Paiement CESU. _ Tél.02.38.49.05.21. 443982

DEMANDES EMPLOI

COUVREUR zingueur cherche tous travaux de couverture zinguerie, étanchéité, dé-moussage, même petites interventions, recherche de fuites et réparations, accepte toutes propositions, déplacement gratuit, CESU accepté. _ Tél.06.16.99.04.60. 438494

DAME avec permis de conduire, cherche emploi de dame de compagnie pour personne (h/f). 4 jours par semaine. Libre au 1er juin. Secteur l'Yonne et ses alentours. Etudie toutes propositions. CESU accepté. Pas sérieux s'abstenir. Réponse assurée. _ Tél : 06.56.75.21.98 (laisser message) 441614

AIDE A LA PERSONNE diplômée avec 15 ans d'expérience, auprès de personnes âgées. Disponible de suite nuit et matin et après midi. Secteur Orléans, Saint-Marceau et Moulière. CESU accepté. _ Tél.06.76.12.59.60 438509

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des **avis**
Dépôt gratuit de **condoléances**
Témoignages de **sympathie**
sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

PARFOURU-SUR-ODON (Calvados) TREILLES-EN-GÂTINAIS

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses amis et collègues,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Sylvie DOREY
née REVILLARD

survenu le 24 avril 2025, à l'âge de 60 ans.
Un dernier hommage lui sera rendu **aujourd'hui mercredi 30 avril 2025, à 15 heures**, en la salle de recueillement de la maison funéraire du Bessin, au Molay-Littry (Calvados), suivi de l'inhumation **le vendredi 2 mai, à 15 heures**, au cimetière de Treilles-en-Gâtinais.

Sylvie repose à la maison funéraire du Bessin, route de Balleroy, au Molay-Littry.

Que des fleurs naturelles.
Vos témoignages de sympathie seront reçus sur un registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Meslin, Le Molay-Littry (02.31.51.73.68).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

985411

SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE CHÂTEAU-RENARD — PLÉRIN LA SELLE-EN-HERMOY — PLÉDRAN

Patrice et Viviane BILLAULT,
son fils et sa belle-fille ;
Madeleine GRIVOT, sa sœur ;
Ses neveux et nièces ;
Ses cousins et cousines
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Odette BILLAULT
née GRIVOT

partie rejoindre

Fernand

le 25 avril 2025, dans sa 95^e année.
Les obsèques religieuses seront célébrées **le samedi 3 mai 2025, à 9 h 30**, en l'église de La Selle-en-Hermoy, où se réuniront ceux qui l'ont connue, aimée et estimée, suivies de l'inhumation au cimetière de La Selle-en-Hermoy, dans la sépulture familiale.

Condoléances sur registres.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille remercie particulièrement le personnel de l'EHPAD de Château-Renard, ainsi que le médecin pour leur dévouement et leur gentillesse.

Ets Rondeau, Château-Renard (02.38.95.21.26).

985557

CHÂLETTE-SUR-LOING

Ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Lucette BOUDEAU
née HERMAL

survenu le 25 avril 2025, à l'âge de 90 ans.
La bénédiction sera célébrée **le mercredi 7 mai 2025, à 10 heures**, au crématorium d'Amilly, où l'on se réunira.

L'inhumation de l'urne aura lieu **à 15 heures**, au cimetière de l'agglomération montargoise, où repose son époux.

Condoléances sur registre.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

985697

LORRIS (Loiret)

Jacqueline BEZAULT, sa sœur ;
Suzanne JEANNIN, sa cousine ;
Ses petits-cousins et petits-cousines
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur André BEZAULT

survenu le 19 avril 2025, à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame de Lorris, **le vendredi 2 mai, à 15 heures**.

PF Chasseignaux et Fils, Lorris (02.38.92.41.06).

985306

LADON

Chantal et Jean-Marc LEJARRE,
Didier et Isabelle DROUET,
ses enfants et leurs conjoints ;
Fabien, Juliette, Rémi, Mathilde,
ses petits-enfants, et leurs conjoints ;
Ses arrière-petits-enfants
Et toute la famille
ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Etienne DROUET
née JOINT

Veuve de M. André DROUET

survenu le 26 avril 2025, à Amilly, dans sa 90^e année.

La cérémonie aura lieu **le mardi 6 mai 2025, à 15 heures**, au cimetière de Ladon, suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.

Condoléances sur registres.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

985572

MONTARGIS

Mme Catherine LARGUIER, son épouse ;
Lucie, Marie, Michel, ses enfants,
et leurs conjoints ;
Ses petits-enfants ;
Mireille, sa sœur ;
Toute la famille et ses amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Yves LARGUIER

survenu le 24 avril 2025, à Montargis, à l'âge de 71 ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées **le vendredi 2 mai 2025, à 10 heures**, en l'église Sainte-Madeleine de Montargis, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni plaques.

Condoléances sur registres.

Dons au profit de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

985695

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS CHÂLETTE-SUR-LOING

Gilles, son frère,
Ainsi que toute sa famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Sylvie CUGUEN
née ROCQUE

La cérémonie civile aura lieu **le mardi 6 mai 2025, à 11 heures**, au crématorium d'Amilly, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni plaques.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

985613



Contactez
le service **Obsèques**

Du lundi au vendredi : 9h - 18h

Samedi : 14h - 18h

Pour une parution le lendemain,
vos avis sont à adresser avant
17h30 (17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

REMERCIEMENTS

MONTARGIS

Toute la famille

Madame Martine AUGÉ

très touchée par les marques de sympathie que vous lui avez témoignées lors de son décès, vous prie de trouver ici l'expression de ses sincères remerciements.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

985234

CHÂLETTE-SUR-LOING (Loiret)

Pour votre sympathie,
Pour vos gestes,
Pour votre présence réconfortante autour de

Monsieur Jean-Pierre CUCCIARDI

Mme CUCCIARDI Margaret, son épouse ;
Brice et Sabine, ses enfants ;
Charline, sa belle-fille,
vous adressent leurs sincères remerciements.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

983875

CORQUILLEROY

Son époux
Et toutes les familles HAMEL et BRALEY
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leurs envois de fleurs, leurs messages d'amitié et de sympathie lors du décès de

Madame Maud HAMEL
née BRALEY

et prient celles qui n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les en excuser.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

985560



Pour un
AVIS D'OBSÈQUES
qui lui ressemble,
dites-le avec des mots,
mais aussi
AVEC DES SYMBOLES



Vous pouvez aussi agrémenter
votre avis avec
UN CADRE NOIR ÉBÈNE
ou **UNE PHOTO**

04 73 17 31 41

obseques@centrefrance.com



ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble des départements du Loiret et de Seine-et-Marne au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

DÉCLARATION D'ABSENCE

A la requête de M. Loïc LE ROY, il est sollicité du Tribunal Judiciaire de MONTARGIS que soit déclarée dans les conditions de l'article 122 du Code Civil l'absence de M. Pascal LE ROY, né le 6 juin 1957 à LIVRY GARGAN(93), dont le dernier domicile connu était situé 64 boulevard John Kennedy à MONTARGIS, et disparu depuis le 17 novembre 1988.

Visa du Parquet de Montargis : 6 avril 2025.

269495



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1 - RUE DES POINTARDS (AMILLY) ET N°2 - AÉRODROME (VIMORY) DU PLUIHD

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision alléguée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUIHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur la commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision alléguée n°1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision alléguée n°2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

Vendredi 16 MAI 2025 (9h) au Lundi 16 JUIN 2025 (11h).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

Consulter le dossier de PLUIHD :

- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr,

Consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr.

- par correspondance à l'attention du Commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision alléguée n°1 et n°2 du PLUIHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie, 45200 AMILLY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30

Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS

- Le lundi 16 juin 2025 de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

269362

Avis d'obsèques / Annonces classées

Commune de LOURY République Française

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 45 du 15 mai 2025, Monsieur Le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU.

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du 11 juin 2025 à 8h30 au 11 juillet 2025 à 17h00 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

A cet effet, Mr Bruno DENTAN, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la mairie de Loury, pendant la durée de l'enquête du 11 juin 2025 à 8h30 au 11 juillet 2025 à 17 h inclus :

- Les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 12h00.

- Les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h.

- Les 2ème et 4ème samedis matins du mois de 9h30 à 12h.

Le dossier dématérialisé identique au dossier papier d'enquête publique sera également consultable sur le site de la commune : www.ville-loury.fr

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigné ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie aux heures d'ouverture, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Mairie de LOURY, place Antoine Masson - 45470 LOURY ou par courrier électronique à : info@ville-loury.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Loury pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 11 juin 2025 de 8h 30 à 12h,

- le mercredi 18 juin 2025 de 13h 45 à 17h,

- le samedi 28 juin 2025 de 9h30 à 12h,

- le vendredi 11 juillet de 13h45 à 17 h,

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Loury et sur le site internet www.ville-loury.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de leur réception (à la clôture de l'enquête publique le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'application de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme en vue de la requalification d'une emprise de 4.2 hectares située en centre bourg . Le conseil municipal pourra décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité.

Le Maire,
Christophe LE GOFF.

271209

COMMUNES DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE ET DE BOIGNY-SUR-BIONNE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE SUR DES DEMANDES D'AUTORISATION DE RECHERCHE DE GÎTE GÉOTHERMIQUE ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERES SUR LA COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-BRAYE

La Préfète du Loiret communique :

Une enquête publique de 32 jours est ouverte du vendredi 6 juin 2025, 9 heures, au lundi 7 juillet 2025 inclus, 17 heures sur les demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique aux calcaires de Beauce d'une superficie de 0,23 km² sur les communes Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Saint-Jean-de-Braye présentées par le GIE LVMH Recherche pour son centre d'innovation et de recherche de Saint-Jean-de-Braye (45)(siège social : 185 avenue de Verdun 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE).

Le dossier de demandes d'autorisations de recherche d'un gîte géothermique aux calcaires de Beauce et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers ainsi que l'étude d'impact et son résumé non technique sera consultable :

- dans les mairies Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne aux jours et heures d'ouverture au public ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir> ; le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Service aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès du siège social du GIE LVMH Recherche.

M. Thibault MARIE, fonctionnaire territorial, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans, tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public à la mairie de Saint-Jean-de-Braye : le vendredi 6 juin 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 18 juin 2025 de 9h00 à 12h00 et le lundi 7 juillet 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne,

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur adressé à la mairie de Saint-Jean-de-Braye, siège de l'enquête, afin qu'elles soient annexées au registre déposé dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-lvmh@loiret.gouv.fr ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de Saint-Jean-de-Braye et de Boigny-sur-Bionne, à la direction départementale de la protection des populations du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret statuera par arrêté d'octroi ou de refus, sur les demandes d'autorisation de recherches de gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers.

271060

VIE DES SOCIÉTÉS

CABINET D'OSTÉOPATHIE ALICE ROUSSEAU
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 rue des Raquettes
45000 ORLEANS
Siège de liquidation : 1 rue des Raquettes
45000 ORLEANS
510 464 886 RCS ORLEANS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes des décisions en date du 03 décembre 2024 au 1 rue des Raquettes - 45000 ORLEANS, l'Associée Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Alice ROUSSEAU, demeurant au 1 rue des Raquettes - 45000 ORLEANS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2024.

Les comptes de liquidation, sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Orléans, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit Registre.

Pour avis. Le Liquidateur

270990

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°1 et N°2 DU PLUIHD

Rue des Pointards (AMILLY) - Aéroport (Vimory)

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUIHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un reclassement de terrain) et sur le commune de Vimory (secteur de l'aéroport pour un reclassement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis).

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée n°1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée n°2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

VENDREDI 16 MAI 2025 (9H) AU LUNDI 16 JUIN 2025 (11H).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

Consulter le dossier de PLUIHD :

- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr,

Consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluihd@agglo-montargoise.fr.

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée n°1 et n°2 du PLUIHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie - 45200 AMILLY

- Mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30

Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge - 45700 VIMORY

- Mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME - 1 rue du Faubourg de la Chaussée - 45200 MONTARGIS

- Lundi 16 juin 2025 de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Le conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.

271301

Les obsèques célébrées ce jour *

— Loiret —

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Bazoches-les-Gallerandes

15 h 00 : Madeleine MALLET, en l'église.

Cerdon

15 h 00 : Pascal BEGOND, en l'église Sainte-Marguerite.

Ingré

15 h 00 : Marcel PENAIRE, en l'église.

Lorris

10 h 00 : Christiane DEVEL, en l'église.

Pithiviers-le-Vieil

9 h 00 : José DA SILVA, en l'église.

Saint-Jean-de-Braye

10 h 00 : Manuel TEIXEIRA, en l'église Jean-Baptiste.

Sury-aux-Bois

10 h 00 : André POULIN, en l'église.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

988211

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Loiret au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MAIRIE DE BOIGNY SUR BIONNE

M. Luc MILLIAT - Maire

3 rue de Verdun 45760 BOIGNY SUR BIONNE

Tél : 02 38 75 21 32 - Fax : 02 38 75 28 01

mél : achevallier@boignysurbionne.fr

web : <http://www.boignysurbionne.fr>

SIRET 21450034000010

L'avis implique un marché public

Objet : Services d'assurances pour la commune de Boigny sur Bionne

Référence acheteur : Marchés assurances

Type de marché : Services

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Durée : 48 mois à compter du 01/01/26

Classification CPV : Principale : 66510000 - Services d'assurance

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

Lot N° 1 - assurance des dommages aux biens et des risques annexes

Lot N° 2 - assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot N° 3 - assurances des véhicules à moteur et des risques annexes

Lot N° 4 - assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Conditions de participation

Marché réservé : NON

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 04/07/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 8 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-publics.info>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : <http://www.marches-publics.info>

Envoi à la publication le : 16/05/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.boignysurbionne.fr>

271285

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur

larep.fr

et

dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter

obseques@centrefrance.com

BAIGNEAUX (Eure-et-Loir)
CHEVAIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

Martine et Christophe CHASSINE,
Baudouin et Brigitte DOUSSET,
ses enfants ;
Aline et David, Émilie et Christophe,
Louise et Guillaume, Emma et Lorenzo,
Sylvain et Ann'Julie, Fanny et Ambroise,
ses petits-enfants ;
Bérénice, Agathe, Léonie, Juline, Gabin,
Clothilde, Thomas, Clodomir, Méline,
Eulalie, Soline, Arsène, Sibylle,
ses arrière-petits-enfants ;
Cécile et Paul VANNIER,
Abel et Simone CÔME,
Bruno et Michelle CÔME,
sa sœur et ses frères ;
Ses neveux et nièces
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeanne DOUSSET

née CÔME

survenu le 18 mai 2025, à l'aube de ses 93 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **vendredi 23 mai 2025, à 15 heures**, en l'église Sainte-Croix de Baigneaux.

Fleurs naturelles uniquement.

•

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La famille remercie le personnel soignant de l'ADMR, plus particulièrement Alice, Auroré, Christelle et Loïse pour leurs bons soins et leur dévouement.

PF Chau, Patay (02.38.80.81.14).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

988033

Contactez

le service **Obsèques**

Du lundi au vendredi : 9h – 18h

Samedi : 14h – 18h

Pour une parution le lendemain,
vos avis sont à adresser
avant 17h30 (17h le samedi)

04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

CARNET SERVICES OBSÈQUES POMPES FUNÈRES

■ POMPES FUNÈRES CATON

Permanence décès et funérarium 24 h/24 - 7j/7

Commandes de fleurs et plaques

AMILLY - Tél. 02.38.85.12.12

BEAUGENCY - Tél. 02.38.46.45.75

GIEN - Tél. 02.38.38.23.23

LA FERTÉ-SAINT-AUBIN - Tél. 02.38.76.67.67

NEUVILLE-AUX-BOIS - Tél. 02.38.91.00.40

OLIVET - Tél. 02.38.49.32.32

SARAN - Tél. 02.38.72.43.43

Pour paraître dans
cette rubrique

04 73 17 31 41

Annonces classées



AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEE N°1 - RUE DES POINTARDS (AMILLY) ET N°2 - AÉRODROME (VIMORY) DU PLUIHD

Le public est informé qu'en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, le Président de l'AME soumet aux formalités d'enquête publique deux projets de révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUIHD) sur la commune d'Amilly (Rue des Pointards pour un redressement de terrain) et sur la commune de Vimory (secteur de l'aérodrome pour un redressement partiel lié à l'activité du site et son développement).

L'AME est l'autorité compétente de cette procédure. Le siège de l'enquête publique est fixé à l'Hôtel Communautaire de l'AME (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Toute information peut être demandée auprès de l'accueil et du Pôle Urbanisme Habitat Mobilités de l'AME (Centre commercial de la Chaussée - 1er étage, 30 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis). Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue de cette procédure.

L'enquête publique se déroulera au siège de l'AME à l'Hôtel Communautaire (1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis), en Mairie d'Amilly (3, rue de la Mairie à Amilly - commune du lieu du projet de révision allégée n°1), et en Mairie de Vimory (Place du Cas Rouge à Vimory - commune du lieu du projet de révision allégée n°2) pendant une durée de 31 jours consécutifs s'échelonnant du :

Vendredi 16 MAI 2025 (9h) au Lundi 16 JUIN 2025 (11h).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

Consulter le dossier de PLUIHD :

- en version « papier » au siège de l'AME, ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- en version numérique sur le site internet agglo-montargoise.fr,

Consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « papier » ouvert à cet effet à l'AME (Hôtel Communautaire), ainsi qu'en Mairie d'Amilly et de Vimory aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- en version numérique, par mail à l'adresse suivante : pluimd@agglo-montargoise.fr - par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, en précisant sur l'enveloppe « Enquête publique : révision allégée n°1 et n°2 du PLUIHD » à l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée - CS10317 - 45125 MONTARGIS CEDEX.

Toutes les observations et propositions reçues (courriers et courriels) seront annexées dans le registre d'enquête papier de l'AME. Les courriels seront mis en ligne sur le site internet www.agglo-montargoise.fr, dans un répertoire dédié à l'enquête.

Monsieur Pascal GALLON a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public aux permanences suivantes :

Mairie d'Amilly - 3 rue de la Mairie, 45200 AMILLY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 14h30 à 16h30

Mairie de Vimory - Place du Cas Rouge, 45700 VIMORY

- Le mercredi 28 mai 2025 de 9h à 12h

Hôtel Communautaire de l'AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS

- Le lundi 16 juin 2025 de 9h à 11h

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Le conseil communautaire de l'AME se prononcera sur l'issue des procédures en tenant compte de l'avis rendu par le commissaire enquêteur et des modifications à apporter le cas échéant. Il pourra en être pris connaissance pendant une durée de 1 an, à l'AME et sur le site internet à l'adresse suivante : www.agglo-montargoise.fr.



Luc Bucheton, Jean-Henry Desaulty
Notaires à Montargis (Loiret)
202, rue Emile Mengin

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Henry DESAULTY, Notaire de la SCP « Luc BUCHETON, Jean-Henry DESAULTY, Notaires associés d'une Société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à MONTARGIS (45), 202 rue Emile Mengin, CRPCEN 45050, le 27 février 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre Monsieur Denis Louis Jules VANLAUWE, retraité, et Madame Yvette Nicole ANDRAULT, retraitée, demeurant ensemble à CHALETTE-SUR-LOING (45120) 62 rue Camille Desmoulins. M. né à CLAMART (92) le 6 juin 1938, Mme née à DOUE-LA-FONTAINE (49) le 6 décembre 1940. Mariés à la mairie de MONTARGIS (45) le 2 novembre 1978 initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes du contrat de mariage reçu par Me LEMOINE, notaire à MONTARGIS (45200), le 26 octobre 1978. Actuellement soumis au régime de la Communauté universelle aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Me LEMOINE, notaire à MONTARGIS (45200) le 19/05/1999, homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de MONTARGIS (45200) le 29/09/1999, modifié partiellement suivant acte reçu par Me CROISON, Notaire à MONTARGIS (Loiret) le 30/12/2009 devenu définitif par suite de non opposition constatée dans un acte reçu par Me CROISON le 2/06/2010. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

271274

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

VENTE CITADINES

CITROEN

PEUGEOT 207 Féline, 1^{re} main, 2009, boîte auto., 45.000 km, 3 portes, entretien Peugeot, CT OK, 10.000 €. _ Tél. 06.51.47.56.29. 446666

PEUGEOT

PEUGEOT 106 PHASE 2 1.1, zen 2002, 172.000 km, essence 5 portes, vitres avant électriques, 2 pneus avant neuf, distribution 12.12.2021, CT ok, à vendre 2.600 €. _ Tél. 06.71.45.11.98. 447688

VENTE UTILITAIRES VOIT. SOCIÉTÉ

CAMIONNETTES



FORD TRANSIT CUSTOM, 2 L. TDCI, 105 CV, 2017, 25.000 km, CT ok, 18.000 €. _ Tél. 06.30.17.23.33. 449124

VENTE VÉHICULES DIVERS

MATÉRIEL AGRICOLE

VEND TRACTEUR, chenilles caterpillar, R4, 1938, avec charrie balance. _ Tél. 06.23.46.43.46. 444966

RENAULT 18 break, ess., 1983, 5 pneus et batterie neufs, bon moteur, av plaque Royaume Sénégal unique, pr collectionneur, prix à débattre. _ Tél. 02.38.97.16.53. 445280

OFFRES LOCATIONS

APPARTEMENTS

■ F2



M I G N E - RES 45490, appartement F 2, 40 m², RDC, cuisine, salle à manger, chambre, Salle de bain, WC, cave 25 m², garage ouvert, grand terrain commun, DPE en cours, libre de suite, à louer 450 €/mois. _ Tél. 06.71.69.20.87. 447847

AUTRE IMMOBILIER

■ ETANGS

8 KMS MONTARGIS, à louer emplacements pour camping-car et caravane, bord d'étang, très accessible, bloc sanitaire EDF, pêche, proximité commerce. _ Tél. 06.72.22.25.88. 448734

■ GARAGES

CHALETTE-SUR-LOING, à louer garages fermés, sol cimenté, stockage ou voiture, libre, 48 €/mois. _ Tél. 02.38.67.47.26 après 19 H. 443870

GIEN, loue garages, 8 m. x 3 m., hauteur 3 m., garage 5 m. x 3 m., hauteur 2 m., 53 rue Lejardinier. _ Tél. 02.38.67.13.61, après 20 h. 448750

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

RECHERCHE travaux de peinture, maçonnerie, placo, carrelage, nettoyage de jardin, ravalement façades. Secteur Montargis et alentours. CESU accepté. _ Tél. 07.61.02.05.55. 442991

PEINTRE sérieux, avec 26 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement, en vue de vente ou location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21 (Richard). 447149

PEINTRE sérieuse avec 21 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, propose grille et portail extérieur, volets en peinture ou lasure. Travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.84.04.97.63 (Angélique). 447150

MACON, 38 ans d'expérience, recherche travaux en maçonnerie : couverture, rénovation, aménagement, démolition, ravalement, isolation, placo, finition, peinture, terrasse, carrelage, dallage, pavé, clôture. CESU accepté. _ Tél. 06.84.66.94.25. 450468

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche peinture façades et intérieurs, traitement hydrofuge façades et toits, pose papier-peint, parquet, lino, porte, fenêtre, velux, placo-plâtre, réparation volet bois et électricité, pose VMC. CESU accepté. _ Tél. 06.44.06.00.20. ou 09.50.88.92.03. 446654

OUVRIER DU BATIMENT 40 ans d'expérience, qualifié électricité, cherche travaux de dépannage électricité, électromécanique, plomberie, aménagement comble, placo, isolation. Secteur Courtenay et Montargis. CESU accepté. _ Tél. 06.61.97.31.61. 431640

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

ACHÈTE À TRÈS BON PRIX bijoux or, argent, plaqué or et fantaisie, chaîne, collier, broche, bracelet, gourmette, bague, alliances, boucles d'oreilles, etc. _ MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 447200

ACHÈTE CHER BIJOUX ET PIÈCES DE MONNAIE, bijoux divers en or, platine ou argent, pièces de monnaie en or, argent ou de collection, or dentaire et même bijoux cassés. _ MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 447195

ACHÈTE TOUTES MONTRES, montre bracelet, montre gousset, montre de poche, carillon, pendule, horloge, toutes marques, automatique, mécanique, quartz, fonctionne ou non. _ MICHAEL H. ANTIQUAIRES ET ASSOCIÉS, tél. 06.30.33.52.28. 447204



ACHETE bouteilles de vin, champagne, alcool, bonnes à boire ou pas, dépl. Paris poss. _ M. BAR-DOTTI, tél. 06.09.90.51.34. 445385



ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE maison, appartement, château, tableaux, mobiliers, objets, pianos, dépl. Paris poss. _ Tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 445387



ACHETE manteaux de fourrure, briquets Dupont, carré Hermès, sac Chanel, dépl. Paris poss. _ Tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 445388

MEUBLES

MATELAS + SOMMIER BOIS sur pied, 1.85 x 0.91, bleu clair, BE, à vendre, 50 €. _ Tél. 02.38.93.66.53 HR. 449649

JARDINAGE

TUYAUX RIGIDES, 6 m x 4 cm de diamètre, arroseurs, pompe Honda, 15 € la barre. _ Tél. 02.38.58.33.34. 446732

AGRICULTURE

MATÉRIELS AGRICOLES

VEND JET DE GERBES, à fixer sur remorque, état très bon, marque Doucet, 350 €. _ Tél. 06.72.69.90.27. 442026

RECHERCHE TRACTEUR MC Cormick 523, même en panne. _ Tél. 02.38.96.10.34, HR. 449646

TRACTEUR SOMECA 300, à vendre, 30 ch., en état de marche, carte grise en règle, 3.000 €. _ Tél. 06.86.02.99.42. 448166

DIVERS AGRICULTURE

VEND COUPE DE BOIS sur pied, commune de Corquille-roy. _ Tél. 02.38.98.97.29. 448648

DIVERS

RECHERCHES

VEND TÉLÉVISEUR, Sony, 80 cm, encore sous garantie, facture fournie, comme neuve, 300 €. _ Tél. 06.43.90.10.25. 444745

CHASSE PÊCHE

CHASSE

ACTIONS

RECHERCHE ACTIONNAIRES, petits et gros gibiers, entre Sully et Lorris, prix pour jeunes chasseurs. _ Tél. 07.72.26.00.56. 443683

INFO SERVICE

VOYANCE



GRAND VOYANT MEDIUM, travail sérieux, résultats surprenants, ts domaines, déplacement, tous les jours, RC 450003132. _ PROFESSEUR STAPHA, tél. 06.18.27.88.96. 447786

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

PARTICULIERS

MONSIEUR 77 ANS, bonnes valeurs, divorcé, propriétaire, habitant en pavillon, rech. dame 65-75 ans, veuve ou divorcée, douce, curieuse, avec de l'humour, aimant sorties et restos pour partager tous les bons moments et vie à 2 si affinités. _ Ecrire CFP, BP 90 124, 63020 Clermont-Fd cedex 2, sous réf. [DOM-00447169]. 447169

TÉLÉPHONE



JEUNE FEMME 43 a marre de la routine je ch. 1H. pr rel. discrète pr tél. _ ABY, tél. 06.02.19.47.28 appel gratuit RC442035499 443638



ALEXIA, femme instruite, 63 a., ch. homme, 60/70 a., pour romance au tél. _ HD, tél. 08.95.10.03.16 - 0,80 €/min + prix appel RC 487771388.220. 449686



NICOLE, 68 ans, retraitée, dispo pour rompre solitude et passer du bon temps au tél., RC 501004089. _ SD, tél. 0895.10.23.43, 0,80 €/min + prix appel. 449668



JOLIE BLONDE, célib. rech. nvelle histoire sentimentale par téléphone. _ ABY, tél. 08.95.10.06.62-0,80 €/mn + px appel, RC442035499. 443647

270969

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Présidente : Société La Montagne
Directrice de la publication : Mme Soizic BOUIU
Rédacteur en chef : M. Stéphane BOUTET
Rédaction - administration Montargis
48, rue Dorée, 45200 Montargis
Tél. 02.38.07.18.81 - Fax : 02.38.07.18.82
Imprimerie : L'Yonne Républicaine, allée des Bourdillats
63, avenue Jean-Mermoz - 89000 Auxerre
Commission paritaire : n° 1026 C 83722 - ISSN : n° 2119-1123
Journal habilité à recevoir les annonces légales

I. - PUBLICITÉ RÉGIONALE ET LOCALE
Centre France Publicité : 48, rue Dorée, 45200 Montargis
Publicité commerciale : Tél. 02.38.07.18.68 - Fax : 02.38.07.18.67
Petites annonces : 04.73.17.30.30
II. - PUBLICITÉ NATIONALE
Publicité commerciale : Espace PHR, 72, rue d'Hautville, 75010 Paris.
Tél. 01.45.23.44.10 - Fax. 01.45.23.44.19
Annonces classées : Espace Régions, 19-21, rue Saint-Denis
92513 Boulogne-Billancourt cedex. Tél. 01.55.38.21.73 - Fax : 01.55.38.21.75
CENTRE FRANCE HEBDOS
S.A.S. au capital de 997.500 euros
Siège social : 45, rue du Clos-Four
63100 CLERMONT-FERRAND
R.C.S. : 856 200 308

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en Europe à partir de fibres recyclées. L'eutrophisation des eaux est de 0,015 kg/t de papier

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

**Projets de révision allégée n°1 et 2
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement
(PLUiHD)**

Annexe 5 au rapport du commissaire enquêteur
--

**Certificats d'affichage de l'arrêté de mise à l'enquête
et de l'avis d'enquête**



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, le responsable de "Agglomération Montargoise".

Certifie que le document "25-79_Arrêté révision allégée 1 et 2 PLUiHD sur les communes d'Amilly et de Vimory - Organisation de l'enquête publique", créé le 24 avril 2025, a été affiché et rendu visible en date du 24 avril 2025 et ce jusqu'au 23 juin 2025 inclus, tous les jours à toutes les heures.

- Sur le(s) support(s) suivant(s) : Borne Tactile, Site internet

- Dans le(s) dossier(s) suivant(s) : Arrêtés

La société A2Display est garante de cette information qui est conforme aux données stockées dans son logiciel.

Fait le 23 juin 2025

Dates d'affichage planifiées pour le document :

24 avril 2025 à 11:41 | 24 juin 2025 à 23:59



Certificat d'affichage

Je soussigné Jean-Paul BILLAULT Président de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing.

CERTIFIE avoir affiché :

- Sur le panneau d'affichage de l'Hôtel Communautaire,
- Sur la commune d'Amilly rue de la Mairie et devant le terrain cadastré ZM-80,
- Sur la commune de Vimory en entrée de ville nord et sur la route menant à l'aérodrome,

L'avis d'enquête publique concernant les révisions allégées n°1 et n°2 du PLUiHD sur panneaux réglementaires du 29 avril 2025 jusqu'au 16 juin 2025 inclus, date de clôture de l'enquête publique.

Fait à Montargis le 25 juin 2025,

(signature et cachet)





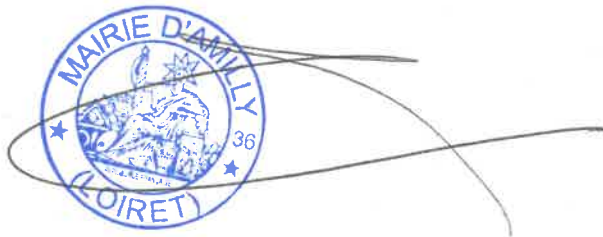
Certificat d'affichage

Je soussigné DUPATY Gérard
Maire de la commune de AMILLY

CERTIFIE avoir affiché en mairie, l'arrêté n°25-79 du Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en date du 23 avril 2025 relatif à l'organisation de l'enquête publique de la révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD à compter de sa réception le 25 avril 2025 et jusqu'au 16 juin 2025 inclus.

Fait à Amilly

(signature et cachet)





Certificat d'affichage

Je soussigné Valérie BASCOP
Maire de la commune de VIMORY

CERTIFIE avoir affiché en mairie, l'arrêté n°25-79 du Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en date du 23 avril 2025 relatif à l'organisation de l'enquête publique de la révision allégée n°1 et n°2 du PLUiHD à compter de sa réception le ... 26 avril 2025 et jusqu'au 16 juin 2025 inclus.

Fait à VIMORY,

(signature et cachet)



Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

**Projets de révision allégée n°1 et 2
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement
(PLUiHD)**

Annexe 6 au rapport du commissaire enquêteur
--

Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

Projets de révision allégée n°1 et 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUiHD)

Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Sommaire du procès-verbal de synthèse

1/ Observations émises durant l'enquête.....	2
2/ Projet de révision allégée n°1 concernant la rue des Pointards à Amilly.....	2
Examen du dossier d'enquête publique.....	2
Examen des réponses apportées aux remarques soulevées par les PPA.....	3
3/ Projet de révision allégée n°2 concernant l'aérodrome de Vimory.....	4
4/ Mémoire en réponse du procès-verbal de synthèse.....	4

Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement, qui précise le déroulement d'une enquête publique à l'issue de sa clôture, il appartient au commissaire enquêteur de communiquer au porteur du projet les observations portées par le public sur le registre mis à sa disposition, celles formulées par courrier ou par courriel ou encore exprimées oralement au cours de cette enquête.

L'enquête publique, ouverte et organisée suivant l'arrêté communautaire n°25-79 du 23 avril 2025, s'est déroulée sans incident du 16 mai 2025 à 9 heures au 16 juin 2025 à 11 heures. Son déroulement a respecté les prescriptions de cet arrêté.

Le commissaire enquêteur a pu constater que la publicité en a été assurée conformément aux dispositions réglementaires dans deux journaux locaux et par affichage dans les lieux prévus.

Trois permanences du commissaire enquêteur ont été tenues en Mairies de Vimory et d'Amilly ainsi qu'au siège de la Communauté d'AME à Montargis, aux jours et heures indiqués par l'arrêté précité.

1/ Observations émises durant l'enquête

4 personnes se sont présentées lors des permanences, dont :

- Madame Dominique COUSIN, 1^{ère} adjointe au maire de Vimory, pour discuter sur les modifications apportées au zonage de l'aérodrome ;
- deux personnes de Vimory déplorant le survol d'avions au-dessus de leur maison ;
- le propriétaire de la parcelle ZM80 à Amilly, objet du projet de révision allégée n°1, pour expliquer les raisons du projet de reclassement partiel de cette parcelle en zone constructible.

Par ailleurs, aucun courrier ou courriel n'a été communiqué au commissaire enquêteur.

2/ Projet de révision allégée n°1 concernant la rue des Pointards à Amilly

Examen du dossier d'enquête publique

La note de présentation relative au reclassement de la parcelle n°ZM80 à Amilly est suffisamment claire et explicite. Elle comporte l'ensemble des renseignements prévus par la réglementation.

Toutefois, quelques ambiguïtés sont apparues à la lecture de ce document, il est indiqué :

- au § 1.1 : « *Cette parcelle est actuellement classée en zone N (naturelle) ; ce classement est incohérent avec la délivrance en amont de l'entrée en vigueur d'un permis de construire.* »
- au § 2.3 : « *Approuvé par le Conseil communautaire le 27 février 2020, le PLUi-HD est exécutoire depuis le **24 juillet 2020**.* »
- au § 3.1.1 : « *Dans le cadre de la présente procédure, seule la partie Nord de la parcelle est concernée ; cela représente environ **2 100 m²**.* »
- au 3.1.2 : « *Un premier permis de construire a été accordé en 19 décembre 2018 au pétitionnaire, sur les bases du PLUi alors en vigueur, qui classait la parcelle en zone constructible UMB-L-e-H6. Ce même permis de construire a été annulé en juillet 2019. Un*

second permis de construire, pour le même projet, porté par le même pétitionnaire, a quant à lui été délivré le 15 juillet 2020, sur la base du PLUi approuvé en 2009. »

- au § 3.2 : « La zone Uc, à l'échelle du PLUi-HD est donc augmentée de 2 250 m² environ. »

Le commissaire enquêteur a relevé une contradiction sur la surface concernée par la modification du zonage. Son interlocuteur de l'AME lui a précisé que la surface concernée était bien de 2250 m².

Le commissaire enquêteur s'est étonné que le permis de construire ait été délivré 9 jours avant que le PLUiHD soit applicable. Selon les explications données par l'AME et le propriétaire de la parcelle ZM80, lors de la permanence du 28 mai 2025 à Amilly :

- un premier permis de construire a été accordé en 2018, la parcelle étant constructible ;
- suite à de graves problèmes personnels rencontrés en 2019 par le propriétaire de la parcelle, celui-ci a préféré renoncer à construire sa maison dans l'immédiat ;
- dans le cadre du projet de PLUiHD de la Communauté d'AME, qui a été approuvé le 27 février 2020, et de la réduction de l'artificialisation des sols, imposé désormais par la réglementation en matière d'urbanisme, le permis de construire de 2018 ayant été annulé, la parcelle ZM80 a été classée entièrement en zone naturelle ;
- lorsque le propriétaire s'est aperçu que son terrain n'allait plus être constructible, il s'est rapproché du maire d'Amilly qui a reconnu ce préjudice et lui a recommandé de redéposer rapidement son permis de construire, qui a été accordé le 15 juillet 2020, soit 9 jours avant l'entrée en application du PLUiHD de la Communauté d'AME ;
- c'est pourquoi, l'AME prévoit aujourd'hui de corriger le zonage en partie nord de cette parcelle, sur une surface de 2250 m², pour un zonage Uc permettant la construction d'une habitation.

Question n°1 : Est-il possible de réduire le plus possible la surface de la partie constructible de la parcelle ZM80 à Amilly ? Quelle valeur pourrait être retenue pour permettre une réduction de l'artificialisation de cette parcelle ?

Examen des réponses apportées aux remarques soulevées par les PPA

En conclusion de la réunion des PPA du 12 décembre 2024, la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Loiret a donné un avis défavorable au projet de modification du zonage, en considérant que :

- le permis de construire accordé en juillet 2020 sur la parcelle ZM80, quelques jours avant que le PLUiHD entre en vigueur, aurait dû faire l'objet d'un sursis à statuer dans la mesure où ce permis n'était pas conforme au nouveau classement prévu en zone naturelle ;
- le dossier de révision allégée manque de justifications permettant d'expliquer pourquoi cette parcelle peut être reclassée en zone constructible ;
- il n'y a pas d'intérêt général mis en avant dans le cadre de la procédure ;
- la parcelle ZM80, partiellement boisée et située dans un hameau, ne constitue pas une dent creuse, le classement en zone naturelle est donc justifié.

Dans son avis du 27 mars 2025, la CDPENAF indique que, depuis 2018, deux permis de construire ont été accordés sur la parcelle ZM80, le dernier permis accordé en 2020 est devenu caduc en l'absence de réalisation des travaux. Elle a émis un avis défavorable au projet de

révision n°1 au motif que la modification du zonage n'est pas suffisamment motivée et qu'il aurait dû y avoir un sursis à statuer sur la demande de permis de construire.

Malgré ces deux avis défavorables, l'AME a décidé de poursuivre la procédure concernant le projet de révision allégée n°1 relative au reclassement partiel de la parcelle n°ZM80, située rue des Pointards sur la commune d'Amilly, en zone constructible.

Question n°2 : Comment l'AME peut-elle motiver les raisons de la poursuite de cette procédure de révision allégée n°1 du PLUiHD pour répondre aux remarques de la DDT et de la CDPENAF ?

3/ Projet de révision allégée n°2 concernant l'aérodrome de Vimory

Lors de la première permanence, réalisée à Vimory le 28 mai 2025, plusieurs personnes ont évoqué les nuisances sonores occasionnées par les activités liées à l'aérodrome.

Des drones voleraient régulièrement le soir autour du village. De même, deux habitants d'un hameau de Vimory se sont plaintes du survol d'avions au-dessus de leur maison, probablement lors de l'atterrissage sur l'aérodrome, occasionnant ainsi d'importantes nuisances sonores.

Question n°3 : Quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour limiter au maximum ces nuisances sonores et d'éviter le survol des maisons en toute sécurité ?

4/ Mémoire en réponse du procès-verbal de synthèse

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement président de la Communauté de l'AME dispose d'un délai de 15 jours pour répondre aux trois questions posées dans le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur (*échéance prévue le 1^{er} juillet 2025*).

Fait à Orléans, le 17 juin 2025

Le commissaire enquêteur

signé

Pascal GALLON

Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing

Enquête publique unique du 16 mai 2025 (9 heures) au 16 juin 2025 (11 heures)

**Projets de révision allégée n°1 et 2
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement
(PLUiHD)**

Annexe 7 au rapport du commissaire enquêteur
--

Mémoire en réponse du président de la Communauté d'AME

Révision allégée n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD)

Enquête publique du 16 mai 2025 au 16 juin 2025

**Réponse au procès-verbal de synthèse du
commissaire enquêteur**



1. Observations du public

Quatre personnes se sont présentées lors des permanences, dont une remarque concernant le survol d'avions au-dessus des habitations.

L'AME prend note de cette remarque sans incidence sur la suite du dossier.

2. Révision allège n°1 rue des Pointards à Amilly et n°2 sur l'aérodrome à Vimory

Trois questions du commissaire-enquêteur concernant ce dossier nécessitent une réponse de l'AME :

Question n°1 : Est-il possible de réduire le plus possible la surface de la partie constructible de la parcelle ZM80 à Amilly ? Quelle valeur pourrait être retenue pour permettre une réduction de l'artificialisation de cette parcelle ?

Réponse de l'AME :

L'AME envisage de réduire la surface constructible afin de permettre la construction d'une maison d'habitation tout en protégeant le caractère naturel du terrain. Ainsi, il est proposé de faire passer la surface constructible de 2250m² à 700m² environ.

Cette emprise permettra la construction d'un pavillon en respectant les règles d'implantation du PLUiHD mais en préservant un fond de jardin en zone naturelle.

Question n°2 : Comment l'AME peut-elle motiver les raisons de la poursuite de cette procédure de révision allégée n°1 du PLUiHD pour répondre aux remarques de la DDT et de la CDPENAF ?

Réponse de l'AME :

A l'issue de la réunion d'examen conjoint et malgré les avis défavorables des services de l'Etat, l'AME a souhaité poursuivre cette procédure pour plusieurs raisons :

- La Mairie d'Amilly questionnée à cette période confirmait vouloir corriger ce qu'elle considérait comme une « erreur matérielle » au regard du préjudice subi par l'administré lors du changement de zonage à l'approbation du PLUiHD. L'AME a souhaité aller dans ce sens également.
- La non-réalisation du projet de permis de construire était justifiée par des problématiques personnelles de l'administré qui n'a pas pu réaliser son projet dans les temps.

- Si ce terrain devait rester en zone naturelle, il subsisterait une friche végétale sans aucune possibilité d'urbaniser ultérieurement. Cela serait de plus une source de gêne au quotidien pour les riverains résidant à proximité de cette parcelle laissée à l'abandon. A l'inverse, la construction d'une maison permettrait de ne pas dénaturer le paysage dans un premier temps mais aussi d'apporter une réponse à un projet de construction d'un administré et d'assurer l'entretien de ce même terrain.

Il s'agit donc pour l'ensemble des raisons citées d'une décision permettant de régulariser une « erreur matérielle » afin de réaliser un projet en attente depuis plusieurs années. Cela ne viendra pas nuire au paysage environnant car s'intégrant dans la continuité du tissu bâti existant.

Question n°3 : Quelles mesures peuvent être mise en oeuvre pour limiter au maximum ces nuisances sonores et d'éviter le survol des maisons en toute sécurité ? (Révision allégée n°2 – aérodrome de Vimory)

Réponse de l'AME :

L'aérodrome a été transféré dans sa gestion à l'Agglomération Montargoise en 2007. Depuis, son fonctionnement respecte la réglementation en vigueur à la fois en matière de survol des habitations mais également en termes de sécurité, il n'y a donc pas d'autres mesures à envisager que la réglementation en vigueur et la sensibilisation des utilisateurs de cet équipement.

Montargis, le 26 juin 2025,

Le Président,



Jean-Paul BILLAULT